

Règlement Florancy 2024

1. Pour participer à l'évènement la Florancy les participants doivent s'acquitter des frais d'inscription correspondant au parcours choisi.
2. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.
3. Les participants doivent respecter le code de la route et faire preuve de prudence lors de traversées des différents carrefours.
4. Le port du casque est obligatoire.
5. Une gourde ou un camelback sont recommandés pour les ravitaillements.
6. Il est vivement conseillé aux participants d'avoir un téléphone permettant d'appeler le responsable sécurité au (0032 479 86 07 07)
7. En cas d'incident :
 - a. Matériel : joindre le responsable sécurité
 - b. Physique :
 - i. Bénin : aller au ravitaillement le plus proche ou appelez le responsable sécurité
 - ii. Blessure corporelle nécessitant une prise en charge : appelez le 112
 - c. Blessure corporelle grave : mettre la personne en position de sécurité et appelez le 112
8. Les participants ne peuvent pas abandonner de déchets sur le parcours. Des poubelles sont disposées aux ravitaillements.
9. Toutes les photos prises lors de l'évènement sont propriété de l'organisation. Certaines photos seront publiées sur la page du site internet <https://cycloclubmessancy.wordpress.com/> . Si vous apparaissez sur une photo de ce site ou sur notre page Facebook et que vous ne le désirez pas, faites-le nous savoir. La photo sera retirée.
10. Ne laissez pas votre vélo sans surveillance.
11. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vol de vélo ou bris de matériel.